

Avis de vacance de la fonction de Directeur de l'UFR de Médecine et des Sciences de la Santé

- VU le code de l'éducation, notamment ses articles D719-1 à D719-40 ;
VU les statuts de l'UFR de Médecine et des Sciences de la Santé.

La fonction de directeur de l'UFR de Médecine et des Sciences de la Santé de l'UBO sera vacante à compter du 1^{er} juin 2026.

Le directeur de l'UFR de Médecine et des Sciences de la Santé est nommé par le président de l'Université, pour une **durée de 5 ans**, sur proposition du conseil de gestion. Son mandat est **renouvelable une seule fois**.

Par délégation du président de l'Université, le directeur de l'UFR de Médecine et des Sciences de la Santé exerce les compétences suivantes :

- Il prépare les travaux du conseil et met en œuvre ses décisions.
- Il nomme aux emplois, charges et fonctions autres que ceux qui relèvent du Président de l'Université ou agit sur délégation de celui-ci.
- Il approuve, par délégation du Président de l'Université, sous réserve des pouvoirs dévolus au conseil, tous projets d'ententes et certains projets de contrats ou de conventions. Il a, en particulier, qualité pour signer, au nom de l'Université, la convention ayant pour objet de déterminer la structure et les modalités de fonctionnement du centre hospitalier et universitaire. La convention est conclue conformément aux dispositions des articles L713-4, L713-5 et L713-6 du code de l'Education. Les parties intéressées peuvent insérer toutes clauses non contraires à ces dispositions. La convention est soumise à l'approbation du Président de l'Université. Les difficultés qui s'élèvent à l'occasion de la conclusion ou de l'application de cette convention font l'objet de la procédure définie à l'article 4 de l'ordonnance du 30 décembre 1958.
- Il est compétent pour prendre toutes décisions découlant de l'application de cette convention et siège au comité de coordination hospitalo-universitaire régi par le décret du 17 août 1971 chargé de veiller sur l'exécution de la convention hospitalo-universitaire.
- Il préside la commission de subdivision d'internat et de résidanat de Brest dans sa formation d'agrément et siège à celle-ci dans sa formation d'adéquation.
- Il habilite les praticiens maîtres de stages sur proposition du département de Médecine générale
- Il est de droit, ordonnateur secondaire des recettes et des dépenses. Il liquide et ordonnance les traitements, salaires et rémunérations diverses des personnels rémunérés par la Faculté.
- Conjointement avec le directeur général du Centre Hospitalier Universitaire, le doyen :
 - signe tous les contrats et conventions auxquels le centre hospitalo-universitaire est partie ;
 - nomme les chefs de clinique et assistants hospitaliers universitaires et les renouvelle dans leurs fonctions ;
 - propose aux ministres compétents les créations et transformations d'emplois hospitalo-universitaires.

Les services administratifs de la Faculté sont placés sous son autorité. Il est assisté dans ses fonctions par le responsable des services administratifs. Le doyen peut déléguer partie de ses pouvoirs aux vice-doyens et au responsable des services administratifs.

Les enseignants éligibles* et intéressés sont invités à déposer leur candidature **pour le lundi 4 mai 2026 à 17h (heure de Paris) au plus tard**, à :

Madame Isabelle MARC
Responsable Administratif et Financier
UFR Médecine et des Sciences de la Santé – Bureau A008
22 Rue Camille Desmoulins
CS 93837 - 29238 BREST CEDEX 3

Le **dossier de candidature** comprend :

- Le formulaire de candidature dûment rempli et signé,
- Un curriculum vitae de 2 pages maximum,
- Une déclaration d'intention exprimant les principales propositions pour l'orientation et la gestion de la faculté au cours du mandat à venir.

Les candidats seront invités à se présenter devant le conseil selon les modalités qui leur seront précisées ultérieurement.

Le conseil se réunira le **mardi 19 mai 2026 à 16h00** pour élire le nouveau directeur, sous la présidence du doyen ou doyenne d'âge des enseignants-chercheurs, les enseignants ou les chercheurs ou assimilés de l'assemblée.

Pour l'élection du directeur, la majorité des deux tiers des membres en exercice du conseil est requise pour le premier tour, absolue au deuxième tour, relative au troisième tour.

La prise de fonctions est prévue le lundi 1^{er} juin 2026.

Pour plus d'informations sur les missions de directeur, il est possible de prendre contact avec **Madame Isabelle MARC, Responsable Administratif et Financier – 02.98.01.64.46 – isabelle.marc@univ-brest.fr**

Fait à Brest, le 3 février 2026

Le Président de l'Université
de Bretagne Occidentale,


Pascal OLIVARD



** Les enseignants-chercheurs, les enseignants ou les chercheurs ou assimilés qui participent à l'enseignement et sont en fonction dans l'UFR peuvent présenter leur candidature. Les candidats peuvent ne pas être membres du conseil.*

**Déclaration de candidature à la fonction de Directeur de l'UFR
de Médecine et des Sciences de la Santé**

**En vue de la proposition de désignation aux fonctions de Doyen de la faculté de santé par le
Conseil de faculté de la Faculté de Médecine et des Sciences de la Santé de Brest au Président de
l'Université de Bretagne Occidentale**

Je, soussigné (e),

Nom de famille :

Nom d'usage :

Prénom :

Corps/grade :

Titre/fonction :

Structure d'affectation :

Adresse administrative :

Téléphone :

Courriel :

Déclare faire acte de candidature aux fonctions de doyen de la Faculté de Médecine et des Sciences de la Santé de Brest.

Fait à _____, le _____

Signature :
(de préférence de couleur bleue)

RAPPEL : le présent formulaire doit être accompagné d'un curriculum vitae de 2 pages maximum et d'une déclaration d'intention.

Le dossier de candidature doit être soit déposé, contre récépissé, à Madame Isabelle MARC, Responsable Administratif et Financier, UFR Médecine et des Sciences de la Santé – Bureau A008 - 22 Rue Camille Desmoulins, CS 93837, 29238 BREST CEDEX 3

Le dépôt ou l'envoi des dossiers de candidature doit intervenir avant le lundi 4 mai 2026, 17 heures, heure de Paris, terme de rigueur.